

ANNEXE 4 Fiches bilan Groupe Mobilités



Rue Charles de Blois

Conclusion générale du Groupe Mobilités :

Souhait de pérennisation du test : priorités à droite et vitesse à 30 km/h

Précisions du Groupe Mobilités :

Étendre, au moins dans le quartier, les intersections en priorités à droite par soucis de cohérence et pour habituer les usagers aux priorités à droite.

Points forts isolés	Points faibles isolés
Réduction effective de la vitesse. La signalisation par plots des passages piétons est sécurisante. La signalisation en entrée de rue	Mauvais état de la voirie et des trottoirs. Manque de sensibilisation des chauffeurs de bus.



Plan de circulation du Centre-Ville

Conclusion générale du Groupe Mobilités :

Favorable pour une modification du plan de circulation du Centre-ville en apportant des propositions alternatives qui prennent en compte les réponses au questionnaire (plus de 550 répondants).

Précisions du Groupe Mobilités :

- Piétonisation d'un secteur du Centre-ville incluant la rue du Lait, avec des plages d'ouvertures de 6h à 10h. Déplacer les deux places PMR vers rue JM Barré
- Parking Notre-dame : sécuriser la circulation piétonne et revoir le sens de circulation → cf plan ci-dessous
- Réouverture de la circulation devant le parvis de l'église



Piste cyclable avenue Foch – rue Louis Billet

Conclusion générale du Groupe Mobilités :

Souhaite de la pérennisation du test sous réserve de la prise en compte des modifications précisées ci-dessous.

Précisions du Groupe :

Les modifications à apporter (cf carte ci-dessous) :

Piste bidirectionnelle tout du long, du Ballon jusqu'au rond point Louis Billet :

- Modifier le segment entre le ballon et le bar « Le Bacchus »
- Changer la piste de côté entre Pontorson et le rond-point Louis Billet

Dans les travaux définitifs il faudra :

- Distinguer, par code couleur, la piste cyclable (en harmonisant avec les autres pistes de la ville)
- Créer une corniche de séparation, avec bateaux pour les accès aux maisons, entre les voies cyclables et automobiles
- Séparation physique légère entre les voies cyclables et les piétons.

Arrêt de bus :

- Le déplacer en bord de chaussée et faire passer la piste cyclable derrière pour une meilleure répartition des usages.